

mariage

L'An 1708 le Sept de Janvier apres les fiancailles et la
publication faite pendant trois dimanches & suite dans
cette Eglise de trois banes de mariage entre touttaint
Dupuis fils de touttaint Dupuis et de Denise perdieau
de la paroisse des Bruieres, Et Marie Colin fille de
Jacques Colin et de Jeanne moyly de cette paroisse
Vu l'attestation de la publication des banes faite par
M^{re} Francois Salmony prestre vicar-curé des Bruieres
sans qu'il y aie eu opposition ny empeschemens Par
Henry Victor Denoyers prestre vicar-curé de gambaisville
et par l'ordre de monseig^r l'uesque & chartre de serment
de la paroisse de St Logist cy Inclina sousigné, dit fait
la celebration dudit mariage, en recevant des parties
leurs consentemens mutuel et promesses par paroles
de presents, avec la forme, et les solennitez accoutumées
En presences de touttaint Dupuis pere du garçon, Francois
Dupuis frere, Jacques Colin pere de l'epouse, ~~Jacques~~ Colin
grand pere de la dite Epouse, temoins et signez avec nous
les d^{ix} ~~Jacques~~ Jacques Colin qui ont déclaré ne savoir
signer de ce luy qui s'ensuyvra L'ordonnance p. Denoyers

Le 23 Januier 1686 a été baptizé par moy pbr. Subsigne Toussaint
Sila de Toussaint de quia de D. Louise pedouan né le mesme Jour
Soy paroy Robt Legre La marinné Maria Godfroy toute deux de celle
paroisse qui ont déclaré ne sçavoir point ne signe de par nous
Subsigne Signe Rougailles aux paroisses

De Boboy

1.1 Mare Ribot et Lefebvre

L'an 1724 Le second Jour de fevrier l'oy Mr. Jean Lefebvre
Prêtre curé de St. Léger sommes allés a la tablette a l'issue de la

Procation de la Messe paroissiale selon l'usage ordinaire pour
Elire deux Marguilliers pour regir les affaires de la fabrique


au lieu et place de quel Le Beau et Noel Durand qui ont regis
les deux années dernières, ou nous autres avec la meilleure et plus
saine partie des habitans tout d'une commune voix nommé et fait
choix de Charles Libert et de Toussaint Dupuis a ce present qui ont

accepte ladite charge et ont signé Le dit habitant et Marguerite
à l'exception de Louis Dupuis qui a déclaré ne savoir signer
ce qui est signé: Yves Le Beau Charles Lebert Dupont
Auelot J. Barbey : Dauvergne J. Perrier Pierre Tardif
et Lefebvre cure.

L'an mil Sept cent cinquante Sept le vingt un de par nous prestre
Hicain Souffrage a été inhumé au cimetière de ceaux le corps le corps de
Souffrage Dupuis homme de peine age d'environ soixante quinze ans
lequel est decédé d'hier apres avoir reçu les sacrements d'extremes
onction. Ladite inhumation faite en presence des enfans
Charles Dupuis, Souffrage Dupuis, Joseph Dupuis et son petit fils Charles
Dupuis lesquels ont signé avec nous le present acte.

Charles Dupuis Joseph Dupuis

Et assainé Dupuis Charles Dupuis

Lroulbois  86

avec paraphe

Le 2^e d'Alphonse ibge a l'ho Capitaine par moy p^{re}voir Subsigne Tout by laf
parvaille de A l'ho d'Alphonse ibge de Jacques Collin de d. d. Jeanne Marie
de Pierre de m^{re} de a l'ho nomme par l'ho Collin de Pierre
maluand de parvaille de m^{re} de l'ho de parvaille de m^{re} de
Lequita out dit ne savoir de l'ho de parvaille de m^{re} de
paraphe

Le 2^e d'Alphonse ibge a l'ho de parvaille de m^{re} de l'ho de parvaille de m^{re} de